

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 février 2025

N° 25/001

JD/RJ/SA

Objet : Procès-verbal de l'élection du troisième Vice-Président(e) du centre de gestion.

L'an deux mille vingt-cinq le quatre du mois de février, le conseil d'administration dûment convoqué s'est rassemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents : 11

M. Michel BRUNET, Mme Anne-Marie CHABAUD, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, M. Patrick VIVOS, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. René VILLARD représenté par son suppléant M. Gérard BENOIT.

Absent représenté : 2

M. Bernard LIPERINI a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS,
M. Gilbert REINAUDO a donné procuration à M. Michel GRAMBERT,

Absents excusés : 6

M. Gérard AURRIC et sa suppléante Mme Céline OGGERO-BAKRI, M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Christophe IACCOBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, Mme Marion MARCHAL et sa suppléante Mme BOLÉA Catherine, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNAT,

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET, Vice-président.

Conformément à l'article 16 du décret 85-643 du 26 juin 1985, « Le mandat d'un membre titulaire ou suppléant du conseil d'administration [...] prend fin lorsque la commune dont il est maire ou conseiller municipal se retire du centre ».

Monsieur le président rappelle ainsi que madame Josselyne COSTE-LENNON a perdu sa qualité pour siéger au conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2025, à la suite du retrait de la ville de Manosque et de son CCAS du centre de gestion des Alpes de Haute Provence (ceci lui a été notifié par courrier en date du 16 décembre 2024). De ce fait, elle laisse une place vacante au sein du bureau du conseil d'administration du Centre de gestion. Il est donc procédé à un appel à candidatures afin d'élire son remplaçant au sein du bureau.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Vu la délibération n° 20/037 du 15 décembre 2020 déterminant le nombre de Vice-présidents et la composition du bureau.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;
Il a été procédé à l'élection du 3^{ème} Vice-président(e) du Centre de gestion.

Madame Anne-Marie CHABAUD, membre titulaire du conseil d'administration, a déclaré être candidate.

Deux assesseurs issus du conseil d'administration ont été désignés :

- Madame Virginie SOSSI,
- Monsieur Michel BRUNET.

En application de l'article 21 du décret n° 85/643 du 26/06/1985 modifié, il a été procédé à un premier tour de scrutin. A l'unanimité, les membres du conseil d'administration ont décidé de voter par un vote à main levée.

A l'issue de ce premier tour de scrutin, il a été fait les constatations suivantes :

Inscrits :19

Votants :13

Bulletins blanc :00

Suffrages exprimés :13

Madame Anne-Marie CHABAUD a obtenu 13 voix

La majorité absolue des suffrages exprimés étant fixée à 10, madame Anne-Marie CHABAUD a été déclarée élue 3^{ème} Vice-présidente du Centre de Gestion

Fait et délibéré à VOLX, le 4 février 2025

Le président, Jacques DEPIEDS

Les membres du conseil d'administration

